

Reference : RB/AM/MCD/FMT

Régisseur des Droits de place

Frédéric MENARD-TOMBETTE

02.31.97.73.76

droitsdeplace@ville-ouistreham.fr

Avis de Mise en Concurrence

**Présence commerciale
(buvette/restauration) à l'occasion de la
Normandy Beach Race**

ARTICLE 1 :OBJET

La Ville de Ouistreham lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de l'attribution d'un emplacement destiné à l'installation et à l'exploitation d'un stand de buvette et/ou de restauration rapide dans le cadre de la *Normandy Beach Race*, événement se déroulant les 20 et 21 septembre 2025.

La *Normandy Beach Race* se déploie sur deux secteurs distincts :

- **Le secteur principal**, situé sur la plage et ses abords immédiats, est réservé à l'organisation de la course et à ses partenaires. Il est accessible uniquement sur réservation ou présentation d'un billet.
- **Le secteur concerné par la présente mise en concurrence** se situe à proximité immédiate de l'événement, dans une zone à forte fréquentation, libre d'accès pour le public, sans réservation ni billet. Ce secteur bénéficie d'un important passage piétonnier, offrant une excellente visibilité et un fort potentiel commercial. Cet emplacement est idéal pour les exposants souhaitant proposer une offre de restauration rapide ou de buvette. L'ambiance vintage de l'événement peut inspirer le style ou l'offre des candidats (ex. : food truck rétro, produits artisanaux, etc.).

Il est important de noter que le stand sélectionné ne sera pas intégré dans l'espace privé de l'organisateur, mais positionné dans une zone publique stratégique, en lien direct avec les flux de visiteurs.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

- La Normandy Beach Race est un événement automobile emblématique rassemblant des véhicules anciens et des passionnés de culture vintage. Elle attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs sur le front de mer de Ouistreham.

ARTICLE 3 : EMBLACEMENT PROPOSE

- L'emplacement mis à disposition se situe sur le périmètre de l'événement, à proximité immédiate des zones de passage du public. Les dimensions et les conditions techniques seront précisées dans le cahier des charges remis aux candidats retenus.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les candidats devront proposer une offre de restauration adaptée à un large public, avec une attention particulière portée à :
 - ✓ La qualité des produits proposés
 - ✓ L'hygiène et la sécurité alimentaire
 - ✓ L'esthétique et l'intégration du stand dans l'environnement de l'événement
 - ✓ Le respect des normes environnementales (réduction des déchets, utilisation de matériaux recyclables, etc.)

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Ville de Ouistreham pour l'attribution d'un emplacement de buvette et/ou de restauration rapide lors de la Normandy Beach Race (20-21 septembre 2025), les candidatures seront évaluées selon une grille de sélection sur 20 points, répartis en quatre critères principaux, chacun noté sur 5 points.

- **1. Qualité de l'offre de restauration (5 points)**

Ce critère évalue la pertinence, l'originalité et l'adéquation de l'offre proposée avec le public attendu. Une attention particulière sera portée à la diversité, à la fraîcheur des produits, ainsi qu'à la capacité à répondre à une large clientèle dans un contexte événementiel.

- **2. Intégration esthétique et environnementale (5 points)**

Les candidats seront jugés sur la présentation visuelle de leur stand (design, propreté, ambiance), ainsi que sur leur engagement environnemental (réduction des déchets, matériaux recyclables, etc.). L'harmonie avec l'esprit vintage de l'événement sera un atout.

- **3. Expérience et professionnalisme (5 points)**

L'expérience dans des événements similaires, les références fournies, ainsi que la capacité à gérer un flux important de visiteurs seront pris en compte. La présentation de l'activité et les visuels du stand renforceront l'évaluation.

- **4. Proposition financière (5 points)**

Bien qu'un tarif de base soit fixé à 22 €/ml/jour, les candidats peuvent proposer une redevance supérieure pour valoriser leur dossier. Ce critère permet de comparer les offres sur le plan économique tout en tenant compte de la valeur ajoutée du projet.

ARTICLE 6 : MODALITES DE CANDIDATURE

- Une présentation de l'activité (expérience, références)
- Une description de l'offre de restauration proposée
- Des visuels du stand (si disponibles)
- Les besoins techniques (eau, électricité, etc.)
- L'ensemble des documents et éléments demandés ci-dessus devront être transmis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse : Ville
- L'enveloppe devra porter la mention : « Réponse à appel à manifestation d'intérêt – Normandy Beach Race, « NE PAS OUVRIR ».

ARTICLE 7 : DATE LIMITE DES CANDIDATURES

- Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 15 juillet 2025 à 12h, par courrier ou déposés en main propre au Service des Droits de place. Hôtel de Ville de Ouistreham Riva-Bella Place, Albert Lemarignier

ARTICLE 8 : SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE

- Cet appel à manifestation d'intérêt ne constitue pas un engagement contractuel. À l'issue de cette consultation, la Ville de Ouistreham se réserve le droit :
 - ✓ D'engager ou non une procédure de sélection
 - ✓ De retenir un ou plusieurs opérateurs
 - ✓ De ne pas donner suite à la présente consultation

ARTICLE 8 : DETERMINATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

- ✓ Évaluer l'intérêt économique de la proposition :
Même si un tarif de base est fixé (22 €/ml/jour), un candidat peut proposer un montant supérieur pour renforcer son dossier.
- ✓ Favoriser la concurrence et la valorisation du domaine public :
Cela permet à la collectivité de **comparer les offres** non seulement sur le plan qualitatif (animation, sécurité, esthétique, etc.), mais aussi sur le plan financier.
- ✓ Adapter la redevance selon les projets :
Certains projets à forte valeur ajoutée peuvent justifier une redevance plus élevée, tandis que d'autres à vocation sociale ou culturelle pourraient bénéficier d'une modulation.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Pour toute question ou demande d'information complémentaire, merci de contacter :
Service des Droits de place Monsieur Frederic MENARD-TOMBETTE droitsdeplace@ville-ouistreham.fr.

La présente consultation ne constitue pas un engagement contractuel de la part de la collectivité

